



COMMISSION TECHNIQUE CONSEIL COMMUNAL DE PERROY

Perroy, le 19 juin 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE SUR LE PREAVIS 02/2025

« Demande de crédit d'investissement de CHF 85'000. — pour la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage des terrains de foot aux Rivières »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission technique, composée de messieurs Martin, Jenni, Pasche, Perdrizat et Strevens, s'est réunie le 19 mai 2025 afin d'examiner le préavis 02/2025 sur la demande de crédit pour la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage des terrains de foot aux Rivières. Nous avons rencontré madame la municipale Hélène Saxer afin de nous faire une présentation du préavis. Elle a apporté toutes les informations nécessaires à la compréhension du préavis, a répondu à toutes nos questions avec compétence et nous tenons à l'en remercier.

La municipalité de Perroy a entamé une analyse de l'ensemble de l'éclairage public afin de gérer au mieux l'énergie électrique. Cette analyse a également pris en compte l'éclairage des terrains sportifs. Parallèlement et en collaboration avec les communes de Bursins et de Rolle ainsi que le FC BRP, une analyse a aussi été faite sur les terrains de foot sis sur le territoire des communes précitées.

Les résultats de l'étude relèvent que les installations de luminaires sont vieillissantes et ne répondent plus aux normes en vigueur. Les pièces ne sont plus fabriquées et ces modèles ont été retirés des catalogues des fabricants.

La Commission technique fait les constats suivants :

- Les propositions de la municipalité répondent aux normes actuellement en vigueur ;
- Les nouvelles installations permettront de faire des économies substantielles d'électricité à la commune ;
- La mise aux normes assurera aussi la disponibilité des terrains pour réaliser les entraînements et les matchs de foot du BRP ;
- La rénovation des installations est coordonnée entre les communes de Bursins, Perroy et Rolle. Cela permet aussi aux communes de bénéficier d'une réduction de prix dans la réalisation des travaux.
- Enfin, la municipalité a d'ores et déjà obtenu l'assurance de l'obtention d'un subventionnement de la part du Fonds du sport vaudois.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission Technique, vous propose à l'unanimité de :

- Adopter le préavis n°02/2025

POUR LA COMMISSION TECHNIQUE

Laurent Martin
Président

Claude Jenni

Stéphane Pasche

Jean-Pierre Perdrizat

Fabrice Strevens